

L'Etat EN BOURGOGNE



N°36 - JUILLET 2015

→ s'abonner à la Lettre



L'actualité de ces dernières semaines au niveau régional a bien sûr été marquée par les suites des attentats des 7 et 9 janvier 2015. Ces attentats ont en effet mis en lumière la menace qui pèse sur les valeurs de la République, valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. C'est pourquoi j'ai souhaité mettre en avant dans cette lettre deux actions particulièrement emblématiques de la volonté du Gouvernement de renforcer la transmission des valeurs de la République.

Tout d'abord, la région Bourgogne s'est distinguée par la très forte mobilisation autour des assises de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République. Plus de 2 000 acteurs se sont réunis pour réfléchir à la manière dont l'école et ses partenaires (parents d'élèves, collectivités locales, associations, entreprises...) peuvent œuvrer pour mieux transmettre les valeurs qui nous sont chères. Par ailleurs, les quatre départements de la région se mobilisent actuellement pour développer le service civique, que le Président de la République a souhaité rendre universel. Le service civique, ouvert aux jeunes de moins de 25 ans, sans condition de ressources, est en effet un levier essentiel de la citoyenneté, qui profite à la fois aux jeunes qui en sont les principaux protagonistes, ainsi qu'à la société dans son ensemble. Le service civique universel est un défi majeur : aujourd'hui, près d'une demande sur quatre n'est pas satisfaite, faute de missions à proposer aux jeunes. Le service civique universel se traduira dès cette année par un doublement des effectifs de jeunes volontaires accueillis. Ce sont ainsi 1 000 jeunes bourguignons qui obtiendront une mission confiée par quelques 148 établissements d'accueil.

Enfin, l'actualité régionale est également marquée par le travail de préfiguration de la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté, qui prendra effet au 1er janvier 2016. Nommé préfet préfigurateur en conseil des ministres, j'ai travaillé ces dernières semaines, en concertation avec les agents publics et les élus, à la nouvelle organisation des services régionaux de l'Etat dans le cadre de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté. Un recteur coordonnateur, M. Jean-François CHANET, et un directeur général d'Agence régionale de santé préfigurateur, M. Christophe LANNELONGUE, ont également été nommés. Mes travaux ont été enrichis par plusieurs réunions du comité de l'administration interrégionale. Dans les propositions d'organisation que j'ai faites au Premier ministre, je me suis attaché à respecter le principe d'équilibre territorial entre Besançon et Dijon et à favoriser les organisations permettant le travail distant, afin de limiter au maximum le nombre de mutations géographiques.

Eric DELZANT

Préfet de la région Bourgogne,
Préfet de la Côte-d'Or

Sommaire

Des élèves de la maternelle au lycée réfléchissent à la sécurité routière !	p 2
Le CPER 2015-2020 est sur les rails !	p 2
Depuis le 1 ^{er} juin 2015, tous les jeunes de moins de 25 ans peuvent s'engager en service civique !	p 4
L'approvisionnement local dans les restaurants administratifs bourguignons	p 6
La dématérialisation de la chaîne comptable et financière des budgets locaux	p 6
Présentation de l'équipe de préfiguration de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté	p 7
Le préfet de région en déplacement dans les départements bourguignons	p 8
Très forte mobilisation de l'académie de Dijon lors des assises de l'école et ses partenaires pour les valeurs de la République	p 9
Les politiques d'emploi : une priorité de l'Etat pour lutter contre le chômage	p 10
Le poids financier de l'Etat en Bourgogne	p 11
Lancement officiel de la programmation 2014-2020 des fonds européens structurels et d'investissement en Bourgogne	p 12
Ségolène Royal signe en Bourgogne 14 conventions territoriales à énergie positive pour la croissance verte	p 13
Le site administratif « Le Voltaire » bascule sur le réseau de chaleur urbain du Grand Dijon	p 13
Journées du Patrimoine les 19 et 20 septembre 2015	p 14
L'opération interministérielle Vacances 2015 en Bourgogne	p 15
Programme Régional Ambition Bio 2015-2020	p 16



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

DES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE AU LYCÉE RÉFLÉCHISSENT À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE !

TRANSMETTRE ■

Parrainés par une marraine de charme, Marine Lorphelin, Miss France 2013, les prix académiques de la sécurité routière ont été décernés, vendredi 12 juin, au rectorat de l'académie de Dijon par Denis Rolland, recteur de l'académie de Dijon, chancelier de l'université de Bourgogne, Tiphaine Pinault, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la région Bourgogne, Préfet de la Côte-d'Or, François Sauvadet, président du conseil départemental de la Côte-d'Or, Nathalie Koenders, première adjointe au maire de Dijon, Denis Thuriot, maire de Nevers et Phillippe Ballé directeur académique des services de l'éducation nationale de la Nièvre.

Les prix ont récompensé des élèves de toute l'académie (de la maternelle au lycée) qui ont réalisé des affiches et un slogan de prévention des risques routiers.

Pour en savoir plus et découvrir le message vidéo de Marine Lorphelin :

www.ac-dijon.fr/cid90346/-vos-vies-nos-vies-sont-plus-importantes-que-tout.html



© crédit : Rectorat

LE CPER 2015-2020 EST SUR LES RAILS !

PROGRAMMER ■

Le 24 avril 2015, le préfet de région et le président du conseil régional de Bourgogne ont signé le contrat de plan Etat-région (CPER) 2015-2020, en présence de François Rebsamen, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Créés par la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification, les contrats de plan État-région, couramment désignés sous l'appellation CPER, sont l'expression d'une intelligence collective. Ils permettent de programmer et financer de manière conjointe des projets structurants pour le territoire. **Pour les six années à venir, au niveau national, l'État y consacrera 12,5 milliards d'euros (dont 668 millions en Bourgogne).**

Ce montant traduit la volonté du gouvernement de donner aux collectivités les moyens d'investir et de préparer l'avenir. Les CPER ont un véritable effet de levier pour l'investissement local : ils fédèrent autour de projets structurants pour les territoires les financements de l'État, des régions, de l'Union européenne et des autres collectivités territoriales. Les CPER contribuent à la mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement, dont ils représentent une part importante des contreparties nationales.

Le CPER 2015-2020 est la **6^{ème} génération** de CPER après celles de 1984-1989, 1989-1993, 1994-1999, 2000-2006 et 2007-2013.

Dans chaque région, l'élaboration et la signature du CPER revient au président du conseil régional, au nom de la région, et au préfet de région, au nom de l'État. Le gouvernement examine les avant-projets de contrat proposés par les préfets de région sur la base d'orientations définies au niveau national et leur attribue un mandat de négociation.

Le CPER 2015-2020 permettra la mise en œuvre d'actions et de projets autour de 6 thèmes prioritaires avec **une priorité transversale : l'emploi**. Les thèmes prioritaires qui constituent les volets thématiques du CPER sont : le volet mobilité multimodale, le volet enseignement supérieur, recherche et innovation, le volet transition

écologique et énergétique, le volet numérique, le volet innovation, filières d'avenir et usine du futur et enfin le volet territorial. Outre son caractère transversal au sein du CPER le volet territorial fait également l'objet d'un volet thématique afin de soutenir les acteurs œuvrant pour le soutien à l'emploi local.

Le volet mobilité multimodale est le plus important en termes de crédits mobilisés, d'abord en raison de la nature des projets (investissement) mais

aussi parce que la situation géographique de la Bourgogne et la configuration actuelle de ses territoires nécessitent de développer les moyens de communication que sont les infrastructures routières, ferroviaires et fluviales. Le rôle économique des transports se manifeste au travers, d'une part du développement économique, social et



Signature le 24 avril 2015 du CPER dans un TER

culturel que permet la mobilité et d'autre part, du soutien à l'emploi local et l'insertion qu'engendrent les travaux d'amélioration sur les infrastructures.

Le volet transition écologique et énergétique permet de mettre en œuvre un véritable programme de développement durable avec des actions en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments, des énergies renouvelables, de l'observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre, de l'économie circulaire et de l'économie des ressources, de la prévention et la gestion des déchets, de la qualité de l'air, de la prévention des risques naturels, tels que les risques inondation, de la reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources, des agendas 21, de la charte de parc, des opérations grands sites et enfin de l'éducation à l'environnement.

Le volet numérique permettra aux quatre départements de la région de s'équiper d'infrastructures dédiées, devenues indissociables du développement économique, social et culturel des territoires. Dans le même temps, il a vocation à développer les usages du numérique dans les domaines tels que la santé, la culture, l'éducation, l'administration, le partage de données...

Le volet territorial tel qu'il est décliné dans le CPER 2015-2020 trouve toute sa place dans ce programme d'aménagement du territoire avec en ligne de mire le souci de résorber les inégalités territoriales. Dans ce volet, l'État accompagne la région dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) en priorité sur les territoires qu'il a analysés comme prioritaires : quartiers prioritaires de la politique de la ville, territoires vulnérables situés à l'est de la région notamment, les

centre-bourgs... Toutes ces actions auxquelles s'ajoutent le soutien à la préservation de sites patrimoniaux de la Bourgogne sont inscrites dans le CPER afin de répondre à l'enjeu principal de ce volet : l'attractivité des territoires au service de l'économie et de la démographie. Le volet territorial comporte également des actions relatives à la métropolisation Dijon-Besançon qui se justifient par la fusion de la Bourgogne et de la Franche-Comté.

Le CPER 2015-2020 est celui qui aura accompagné la réforme de l'organisation territoriale de la France. **C'est pourquoi les CPER de Bourgogne et de Franche-Comté comportent d'ores et déjà deux volets communs que sont d'une part l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation et d'autre part les filières d'avenir et l'usine du futur.** Ainsi des actions similaires sur les différents sites d'enseignement supérieur et de recherche des deux régions seront mises en œuvre. De même seront mises en place des actions stratégiques communes de développement des filières d'avenir, notamment dans les domaines économiques porteurs au sein de ces deux régions : produits alimentaires, microsystemes et procédés avancés, santé et, mobilité et transport.

Les services de l'État et les conseils régionaux en Bourgogne et Franche-Comté préparent d'ores et déjà la fusion des deux régions au 1^{er} janvier 2016, en harmonisant au fur et à mesure des modalités de mise en œuvre : gouvernance, suivi notamment. La clause de revoyure permettra de préparer le CPER unique Bourgogne – Franche-Comté pour le 1^{er} janvier 2017.

Ainsi, en cette période de réforme territoriale touchant l'organisation administrative de la France, le CPER permet aux acteurs publics de donner une nouvelle dimension à leurs politiques publiques dans la continuité des objectifs prioritaires fixés conjointement.

LES CHIFFRES DU CPER 2015-2020 EN BOURGOGNE (en millions d'euros)

Montants mobilisés par le CPER 2015-2020 en Bourgogne	Etat	Région	Partenaires dont collectivités		Fonds européens	
	contractualisés	valorisés	contractualisés	valorisés		
Mobilité multimodale	167,490		116,440		137,130	68,600
Enseignement supérieur, recherche, innovation	25,760	94,0910	24,060	80,000	5,270	42,612
Transition écologique et énergétique	57,303		76,160		51,765	51,765
Numérique	2,742	132,940	3,400	40,000	229,188	29,729
Innovation, filières d'avenir et usine du futur		27,000		91,600		24,774
Territoires	59,602	1,020	121,700		2,000	81,555
Emploi	6,700		6,700			
Montant total des crédits contractualisés	319,597	255,051	348,460	211,600	425,353	309,035

**DEPUIS LE 1^{ER} JUIN 2015, TOUS LES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS
PEUVENT S'ENGAGER EN SERVICE CIVIQUE !**



Depuis septembre 2010, près de 1900 jeunes ont été accueillis en service civique en Bourgogne.

Levier essentiel de citoyenneté, le service civique a pour ambition première d'offrir aux jeunes l'opportunité de donner de son temps à la collectivité et aux autres, à travers une expérience formatrice et valorisante tout en renforçant la cohésion nationale et la mixité sociale. C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, sans condition de diplôme. C'est aussi un moyen pour les jeunes de s'insérer dans la vie professionnelle : dans les 6 mois suivant leur mission, plus de 75% des jeunes trouvent un emploi ou intègrent une formation.

L'objectif poursuivi par le Gouvernement est de mettre en place un service civique massif en permettant à 70 000 jeunes d'être volontaires sur l'année 2015. Ce chiffre sera porté à 150 000 en 2016 et à 170 000 en 2017.

Vous souhaitez vous engager ? Retrouvez tous les conseils ici :

www.cote-dor.gouv.fr/depuis-le-1er-juin-2015-tous-les-jeunes-de-moins-a6052.html

Vous pourrez notamment consulter deux plaquettes, l'une destinée aux jeunes intéressés par cet engagement et une autre destinée aux employeurs.

Mercredi 3 juin, le préfet Eric Delzant est allé à la rencontre de jeunes engagés en Service civique sur la thématique du lien intergénérationnel à l'EPHAD de Belfontaine (Fontaine les Dijon). Une séquence en direction de 20 personnes âgées lui a été présentée. Objectif : maintenir l'autonomie des résidents, éviter les troubles cognitifs en travaillant sur les gestes du quotidien et discuter sur les actualités et les thèmes de société.

Cette visite a été l'occasion pour lui de rappeler tout l'intérêt que représente pour un organisme l'accueil d'un jeune en service civique : renforcer son équipe, mettre en place un projet nouveau, monter en compétences le tuteur du volontaire, dynamiser un projet associatif...

Le Préfet Eric Delzant a insisté sur la nécessité de doubler le nombre de missions proposées tout en veillant à la qualité de celles-ci.

**« Pour se développer, la société française
a besoin d'une jeunesse solidaire,
créative, généreuse, et engagée.**

**Et de leur côté, pour croire en l'avenir,
les jeunes ont besoin d'une société
qui les écoute, les encourage
et reconnaisse leur capacité d'initiative
et leur sens des responsabilités. »**

Laissons la parole à quelques jeunes présents ce jour-là...



Alexandre, Service civique à la Ligue de l'enseignement

« Je suis encore étudiant et le service civique que j'effectue dans le cadre de mon stage me permet de conforter mon projet professionnel futur. En effet je veux travailler dans les activités de loisir et ma mission à la base de plein air d'Auxonne me permet de m'y préparer ».



« J'étais perdue dans mes études. Le service civique m'a beaucoup aidée. Je sais désormais que c'est dans le domaine social que je veux travailler, notamment auprès des personnes âgées. »

Amélie, Service civique à Unis-Cité



« Depuis deux ans, je cherchais un apprentissage dans l'électricité (je le cherche toujours d'ailleurs et je lance un appel... je serai disponible en novembre). Ne le trouvant pas et ayant du temps libre, j'ai eu envie de m'engager, d'être utile. Et je ne regrette pas cette mission ! »

Lucas, Service civique à Binôme 21



AU 9 MARS 2015

85 000 JEUNES



LE SERVICE CIVIQUE POUR LES JEUNES

89% DES VOLONTAIRES EN ONT UNE OPINION FAVORABLE⁽¹⁾

75% DES ANCIENS VOLONTAIRES SONT EN EMPLOI ou EN FORMATION⁽¹⁾ 6 mois après la fin de leur mission de Service Civique

2/3 DES VOLONTAIRES CONSIDÈRENT QUE LE SERVICE CIVIQUE LEUR A ÉTÉ UTILE DANS LEUR RECHERCHE D'EMPLOI⁽¹⁾

IL RENFORCE LEUR SENS CIVIQUE⁽²⁾ **81%**

91% DES JEUNES AYANT FAIT UN SERVICE CIVIQUE LE RECOMMANDERAIENT et ont le sentiment D'AVOIR ÉTÉ UTILES⁽³⁾

HOMMES
44%

FEMMES
56%

80% DES ORGANISMES D'ACCUEIL sont DES ASSOCIATIONS

ÂGE MOYEN
16 ans < 21 ans > 25 ans

INFRA-BAC
25% DES VOLONTAIRES

NIVEAU BAC
32% DES VOLONTAIRES

SUPRA-BAC
43% DES VOLONTAIRES

LE SERVICE CIVIQUE POUR LA SOCIÉTÉ

90% DES FRANÇAIS ONT EN UNE OPINION FAVORABLE⁽⁴⁾

IL FAVORISE LA MIXITÉ SOCIALE⁽²⁾ **75%** POUR DES FRANÇAIS

POUR **81%** IL FAVORISE LA COHÉSION NATIONALE⁽²⁾ DES FRANÇAIS

IL FAVORISE L'INTÉGRATION DES JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ⁽²⁾ **82%** POUR DES FRANÇAIS

POUR **94%** DES FRANÇAIS IL PRÉSENTE COMME PRINCIPAL AVANTAGE D'ACQUÉRIR UNE PREMIÈRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE⁽⁴⁾

1. TNS Sofres 2013-2014,
2. Fil de l'opinion / IFOP/GOV février 2015,
3. Enquête de l'Agence auprès des volontaires à l'issue de leur mission,
4. CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations » début 2015



Stéphane LE FOLL, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, a souhaité mobiliser les collectivités et les administrations pour promouvoir l'approvisionnement local et de qualité dans les restaurants administratifs. Cette démarche s'inscrit dans le double objectif d'une part de mettre en œuvre les priorités d'action du ministère en matière de politique de l'alimentation et d'autre part d'assurer l'exemplarité de l'Etat.

Afin de connaître la part de produits locaux dans les restaurants administratifs * répondant à la définition citée plus haut, la DRAAF a lancé auprès de 40 unités recensées dans la région, une enquête sous la forme d'un questionnaire portant sur l'origine de leurs approvisionnements.

Malgré un taux de réponse limité et une appréhension variable de la notion de produits locaux et de ce qu'elle recouvre, en matière d'approvisionnement des restaurants administratifs il peut être relevé :

Pour la gestion concédée, que la majorité des sociétés ayant répondu indiquent proposer des produits locaux pour une proportion variant de 5 à 30 % selon les produits. Il est souvent fait état de difficultés pour parvenir aux objectifs fixés en matière d'approvisionnement locaux. Ainsi, l'ANRIAC, le restaurant administratif de la DGFIP de Chalon sur Saône, affiche sa volonté de travailler avec des fournisseurs locaux. L'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux ne garantit pas que les produits soient issus de productions locales. Pour ce faire, il est nécessaire d'approfondir le travail de négociation et de suivi de l'exécution du contrat : ce qui ajoute de la complexité au lien commercial.

Pour la gestion directe, les réponses sont disparates. A titre d'exemple, le restaurant inter administratif de Nevers (moins de 300 repas/jour) passe par des fournisseurs locaux qui s'approvisionnent en partie seulement auprès de producteurs locaux.

Plus généralement, la plupart des responsables des restaurants administratifs, tant en gestion concédée qu'en gestion directe, envisagent d'augmenter la part que représentent les produits locaux dans leurs approvisionnements. Ils indiquent toutefois que les marges de manœuvre et l'atteinte des objectifs dépendent étroitement :

- des contraintes liées au prix de revient des repas,
- de la logistique,
- et de l'équilibre matière pour la viande.

Cette étude ne fait que renforcer la volonté de la DRAAF et de ses partenaires (Conseils départementaux, Conseil régional, associations) à continuer de soutenir et valoriser des actions pilotes et des projets pour essayer de lever ces freins.

* Est assimilé à un restaurant administratif tout restaurant qui accueille des agents titulaires ou non titulaires de l'Etat ou des collectivités.

Le service de restauration peut être soit concédé, avec un contrat entre la collectivité cliente et la société prestataire, soit en gestion directe : il s'agit des restaurants autonomes gérés directement par l'établissement qui l'abrite ou la collectivité qui en a la responsabilité. Ce secteur représente 70% de la restauration collective.

LA DÉMATÉRIALISATION DE LA CHAÎNE COMPTABLE ET FINANCIÈRE DES BUDGETS LOCAUX

Dans le cadre de l'exécution des budgets locaux (collectivités locales, établissements publics locaux, établissements hospitaliers), les comptables publics et les chambres régionales des comptes échangeaient, chaque année, près d'un milliard de feuilles de papier A4.

Depuis 2005, à l'initiative de la direction générale des Finances publiques, l'État, les associations nationales d'élus locaux et le juge des comptes ont travaillé ensemble à limiter ces transmissions de papier.

Le protocole PESV2 est le nouveau protocole d'échange standard que doivent utiliser depuis le 1^{er} janvier dernier les collectivités pour le transfert des flux comptables sur le portail DGFiP, permettant ainsi la dématérialisation complète des pièces comptables (bordereaux, titres, mandats) mais aussi des pièces justificatives annexées.

Les bordereaux, les mandats, les titres et les pièces justificatives peuvent continuer à être envoyés par voie papier mais les collectivités peuvent également choisir de dématérialiser ces documents, ce qui implique la transmission des pièces par voie électronique et de manière optionnelle, la signature électronique des bordereaux par le maire ou le président de la collectivité. Dans ce cas, plus aucun document papier n'est alors transmis en trésorerie.

Grâce à la mobilisation du réseau de la direction régionale des finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte-d'Or, plus de 90 % des budgets du secteur public local du département ont mis en place ce nouveau protocole. 82 % des budgets principaux pratiquent également la dématérialisation des pièces justificatives. 44 % de ces budgets ont même opté pour la signature électronique.

Un Comité de l'Administration Inter-Régionale (CAIR) des services régionaux de l'Etat de Bourgogne et Franche-Comté, réuni le 24 avril dernier, a permis de présenter officiellement l'équipe de préfiguration de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté.



Le Conseil des ministres du mercredi 22 avril a nommé un préfet préfigurateur : Eric DELZANT, préfet de la région Bourgogne, un directeur général d'ARS préfigurateur : le directeur général de l'ARS de Bourgogne, Christophe LANNELONGUE et un recteur coordonnateur : le recteur de l'académie de Besançon, chancelier des universités : Jean-François CHANET.

Qu'est-ce qu'un Comité de l'Administration Régionale ?

La déclinaison des politiques nationales en région est assurée par le préfet de région assisté du comité d'administration régionale (CAR), véritable « conseil d'administration » de l'État en région.

Lieu même d'expression de la collégialité régionale, le CAR est consulté sur les orientations stratégiques de l'État en région et examine les moyens nécessaires à la mise en œuvre des politiques de l'Etat.

Les 7 préfets préfigurateurs sont chargés, avec l'ensemble des équipes régionales, d'animer et de coordonner la réforme, de mener le dialogue avec les élus et la concertation avec les organisations syndicales. La réforme de l'organisation territoriale de l'Etat devra notamment renforcer la proximité de l'action de l'Etat, notamment au niveau départemental, dans une logique d'équilibre des territoires, avec une attention particulière portée à la situation des anciens chefs-lieux de région. Les préfigurateurs doivent également mettre en œuvre la concertation prévue par la loi du 16 janvier 2015 avec les collectivités territoriales sur le choix du siège des futurs chefs-lieux provisoires.

Depuis l'automne 2014, le CAIR réunit les préfets des deux régions et des huit départements, les dix directeurs régionaux de l'Etat, les deux recteurs d'académie, les deux directeurs régionaux des finances publiques, les deux directeurs généraux de l'agence régionale de santé et les deux secrétaires généraux pour les affaires régionales. Il a été mis en place dans la perspective de la réorganisation des services et est entièrement dédié au processus de rapprochement des deux régions.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE L'INSEE SUR LA FUTURE BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ

Un espace de 2,8 millions d'habitants et de 47 800 km²

La population de la nouvelle région représente 4,4 % de la population métropolitaine. En nombre d'habitants, elle se positionne au onzième rang des nouvelles régions, derrière la Bretagne et devant le Centre et la Corse, trois régions dont les contours ne sont pas modifiés par la réforme territoriale.

Dans cet espace, 25 communes, principalement localisées sur l'axe Rhin-Rhône, ont plus de 10 000 habitants et rassemblent 27 % de la population. Sur le plan démographique, la nouvelle région est coupée en deux par l'axe Dijon-Mâcon. À l'est de cet axe, le territoire est globalement plus dense, plus jeune et plus dynamique démographiquement. À l'inverse, la partie ouest est constituée essentiellement de zones peu denses et vieillissantes.

En savoir plus :

www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=22&ref_id=22023

Entre 1982 et 2011, l'emploi progresse moins rapidement en Bourgogne et en Franche-Comté qu'en moyenne en France métropolitaine

Entre 1982 et 2011, l'emploi total a augmenté de 8 % en Franche-Comté et de 6 % en Bourgogne, contre 21 % en moyenne en France métropolitaine.

Sur les 25 zones d'emploi que comptent la Bourgogne et la Franche-Comté, seules deux, Beaune et Besançon, se situent dans le quart le plus dynamique des zones d'emploi de France métropolitaine avec une hausse respective de + 34 % et + 30 % du nombre d'emplois entre 1982 et 2011.

En savoir plus :

www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=22&ref_id=22160#inter1

Une forte disparité territoriale des revenus

En 2011, la moitié des ménages de la future région déclare un revenu annuel inférieur à celui de la France métropolitaine. Mais surtout, la Bourgogne Franche-Comté se caractérise par une inégalité territoriale des revenus. Les revenus sont plus élevés dans les grandes aires urbaines et les communes placées sous leur influence, en particulier le long de l'axe Dijon-Mâcon. Ils le sont également le long de la frontière suisse, grâce aux revenus issus du travail frontalier.

En savoir plus :

www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=22&ref_id=22186

Dans le cadre de ses déplacements mensuels dans chaque département de la région Bourgogne, Eric Delzant, préfet de la région Bourgogne, s'est notamment rendu à Tournus en **Saône-et-Loire** le lundi 20 avril 2015.

AVRIL
20

© crédit Préfecture 71



Accompagné de Gilbert Payet, préfet de Saône-et-Loire, il s'est rendu à la mairie afin de signer la convention « centre-bourg ». Tournus est commune lauréate pour la revitalisation de son « centre-bourg » et va bénéficier, à ce titre, d'aides de l'État durant 3 années dans le cadre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). A l'issue d'une visite de la commune, le préfet a profité de ce déplacement pour se rendre au sein de l'entreprise Tournus Equipement et à la pépinière d'entreprises « La Pépi't » du Tournugeois à l'occasion de la journée portes ouvertes.

MAI
11

© crédit lyonne.fr



Le 11 mai, il s'est rendu dans l'**Yonne**, en commençant par une visite du port de Gron en présence de Jean-Christophe Moraud, préfet de l'Yonne, Hervé Doutez, sous-préfet de Sens, Alain Pérez, président de la CCI, ainsi que Didier Mercey, responsable du site de Gron, et Stéphane Pérennes, maire de Gron. Il a poursuivi son déplacement par une visite des quartiers, où lui ont été présentées les différentes opérations urbaines en cours dans le cadre du programme ANRU (rénovation du marché couvert, aménagement du quartier des Champs Plaisants). En fin de journée, il a rencontré le PDG de l'entreprise ART Grand Prix, située à Villeneuve-la-Guyard, qui assure la formation et la promotion des jeunes pilotes dans le sport automobile.

JUIN
4



© crédit : DRAAF

Le 4 juin, il était dans le département de la **Côte-d'Or**, au GIE (Groupement d'Intérêt Économique) Plaine et Saône aux Maillys, pour valoriser les circuits courts. Au sein du GIE, la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) « La robe des champs » regroupe quatre exploitations qui valorisent leurs produits par la vente en circuits courts et contribue notamment au développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective, dont l'hôpital d'Auxonne. C'est justement à l'hôpital qu'il a poursuivi sa visite où lui a été présentée la politique d'achat de l'établissement en produits locaux. L'hôpital produit 430 repas par jour (380 pour les résidents et 50 qui sont livrés).

MAI
18

Le 18 mai, il s'est rendu dans la **Nièvre** et a visité le futur pôle numérique de Nevers en compagnie de Jean-Pierre Condemine, Préfet de la Nièvre, et Denis Thuriot, maire et président de Nevers Agglomération. Ils ont découvert, dans une aile de l'ancienne Caserne Pittié, les objectifs du futur « campus numérique », un site équipé de la fibre optique, garantissant un débit Internet extrêmement rapide, pour pouvoir accueillir des sociétés et un centre de traitement des données (data center).



© crédit : lejdc.fr

TRÈS FORTE MOBILISATION DE L'ACADÉMIE DE DIJON LORS DES ASSISES DE L'ÉCOLE ET SES PARTENAIRES POUR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : 36 RÉUNIONS LOCALES, 4 ASSISES DÉPARTEMENTALES, PLUS DE 2 000 ACTEURS MOBILISÉS

MOBILISER ■

Le 17 février dernier, Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a lancé les assises de la mobilisation de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République.

C'est donc dans une dynamique académique initiée par le recteur, avec ses inspecteurs d'académie, directeurs des services de l'Education Nationale (IA-DASEN), en lien étroit avec le préfet de région et les préfets départementaux, qu'a été déployé sur son territoire le maillage de 36 assises locales.



Elles ont réuni 2 070 participants, parmi lesquels des personnels de direction, corps d'inspection plus particulièrement du 1^{er} degré, personnels d'enseignement des 1^{er} et 2nd degrés, personnels d'éducation, élus, membres des associations partenaires de l'école et / ou locales, parents d'élèves et représentants des fédérations.

- **Côte-d'Or** : 19 assises locales structurées autour des lycées et de ses collèges de secteur puis des écoles de secteur, avec 800 participants ;
- **Saône-et-Loire** : 6 assises locales structurées autour des bassins de formation, avec 450 participants ;
- **Nièvre** : 5 assises locales structurées dans les bassins de formation, avec 225 participants ;
- **Yonne** : 6 assises locales soit 3 assises par bassin de formation, avec 180 participants.

Puis est venu le temps des synthèses départementales que le recteur a souhaité à la hauteur des enjeux et des attentes de la Nation. Il a souhaité que ces temps forts soient des grands moments d'échange réunissant les grands élus, les acteurs de l'École, ses partenaires et les représentants des autres services de l'État.

Ainsi, se sont également tenues 4 assises départementales, co-présidées par les préfets de département et les IA-DASEN. Pour chacune d'elles, il a été fait appel à un grand témoin : Laurence Loeffel, IGEN, membre de l'Observatoire de la laïcité, Claude Bisson-Vaivre, IGEN, Eric Favéy IGEN, et de Jean-Michel Sandon, directeur honoraire de l'UFM de Mâcon et président des PEP de Bourgogne. En plus d'apporter un éclairage institutionnel sur la réunion, le grand témoin a pu élargir le champ d'intervention par son expérience et son apport théorique sur la laïcité et de la transmission des valeurs de la République.

Trois thématiques ont été évoquées : comment associer pleinement les parents d'élèves à la mission éducative de l'école ? Comment favoriser le travail conjoint des collectivités locales, l'éducation nationale et l'ensemble des services de l'État pour la réussite éducative des jeunes ? Comment mobiliser les acteurs associatifs, le monde économique et la société civile pour soutenir l'École dans son action de lutte contre les déterminismes sociaux ?

Tout ce travail a fait l'objet d'une synthèse académique. Le 12 mai dernier, Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a présenté la synthèse nationale, à découvrir ici :

www.education.gouv.fr/cid88749/l-ecole-et-ses-partenaires-mobilises-pour-les-valeurs-de-la-republique-synthese-des-assises.html&xtmc=assisesdeslecolesynthese&xtnp=1&xtcr=1



Source : Fotolia

Les politiques d'emploi constituent une priorité de l'Etat pour lutter contre le chômage. Parmi l'ensemble des moyens et dispositifs, l'Etat en Bourgogne a décliné le plan national de lutte contre le chômage de longue durée et pour l'emploi des seniors, et met en place la garantie jeunes.

La lutte contre le chômage de longue durée et des seniors

En Bourgogne, au moment de la présentation par le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du dialogue social du plan de lutte contre le chômage de longue durée (février 2015) on comptait 122 867 demandeurs d'emploi de catégorie ABC, soit une progression de 5,5 % sur un an. Parmi cette population, 44,3 % étaient des demandeurs d'emploi depuis plus d'un an. Les demandeurs d'emploi seniors représentaient 25,6 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A. Sur un an, cette catégorie affichait la plus forte progression avec + 8%. C'est pourquoi il a été décidé de décliner le plan en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Incitation forte pour orienter les contrats aidés vers les publics prioritaires. Ainsi des taux majorés ont été fixés en cas de recrutement de demandeur d'emploi de très longue durée (plus de 24 mois), ou encore des seniors de plus de 50 ans. Pour les entreprises du secteur marchand, une majoration supplémentaire est proposée lorsque ce public est recruté en contrat aidé (CIE) à durée indéterminée, afin d'inciter à une insertion durable.
- Mise en place cette année en Bourgogne de l'expérimentation « contrats aidés- structures apprenantes » afin de cibler les employeurs proposant un environnement de travail favorable permettant de faciliter l'insertion et de développer les compétences des demandeurs d'emploi en contrats aidés. Ce type de contrat sera en priorité proposé aux demandeurs d'emploi de longue durée et aux seniors.
- Campagne d'information sur le doublement de l'aide en cas de recrutement d'un senior dans le cadre du dispositif sur les contrats de génération. Ainsi, lorsqu'une entreprise procède au recrutement d'un salarié jeune en CDI qui intervient simultanément ou au plus tard six mois après l'embauche d'un salarié âgé d'au moins 55 ans, le montant de l'aide est porté à 8 000 euros par an.
- Lancement des nouvelles catégories de contrats de professionnalisation « nouvelle carrière » et « nouvelle chance » pour mieux répondre au risque de chômage de longue durée. En parallèle, les contrats de professionnalisation pour les demandeurs de plus de 45 ans sont encouragés à travers le soutien des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification.
- Amélioration de l'orientation des publics prioritaires dans le secteur de l'insertion par l'activité économique tout en favorisant les périodes de mise en situation en milieu professionnel.

La Garantie jeunes



Démarche expérimentale issue du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la Garantie jeunes a pour objet d'amener vers l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans en situation de grande précarité.

Au travers d'un accompagnement global et dynamique d'une durée de 12 mois, qui privilégie la création de liens directs et immédiats avec les entreprises, la Garantie jeunes doit permettre à ces jeunes exposés à des risques d'exclusion de construire ou de consolider leur projet professionnel tout en bénéficiant d'une garantie de ressources.

De plus, la « Garantie jeunes » vise à apporter un service d'appui au recrutement, notamment aux TPE/PME, en les associant à la construction du projet du jeune, en fonction de leurs besoins. Les entreprises seront amenées à proposer aux jeunes des expériences d'emploi ponctuelles qui pourront donner suite le cas échéant à des recrutements pérennes.

Ainsi, autour de l'Etat, ce dispositif dont la mise en œuvre est confiée aux missions locales, doit

mobiliser un partenariat fort et pluriel associant les acteurs de l'emploi et de l'insertion sociale, les collectivités territoriales et les acteurs économiques.

Après avoir été expérimentée dans 10 territoires depuis octobre 2013, la Garantie jeunes est actuellement en cours de généralisation. A compter du mois de mai 2015, elle sera donc déployée en Bourgogne, et plus spécifiquement en Côte-d'Or (arrondissement de Dijon/ arrondissement de Montbard) et en Saône-et-Loire (Mâconnais, Louhannais, Charollais, Autunois, Le Creusot-Montceau).

La direction régionale des finances publiques a réalisé une estimation du poids des dépenses de l'État en Bourgogne en 2013 : 8,24 milliards d'euros.

Cette somme est répartie entre deux catégories de dépenses :

■ **Les dépenses budgétaires de l'État** : 3,43 Mds d'euros (investissement - subventions - fonctionnement), et 2,42 Mds d'euros de dépenses de rémunérations.

La majorité de ces dépenses correspond aux crédits des missions du budget général de l'État et des comptes d'affectation spéciale exécutés sur les programmes budgétaires des différents ministères en 2013. Les dépenses des principaux opérateurs publics de la région (Ademe, RFF, Université de Bourgogne...) sont intégrées.

■ **Les dépenses en faveur des collectivités locales** : ce sont 2,39 Mds d'euros qui se décomposent en :

- concours de l'État aux collectivités territoriales constituent le cœur des transferts financiers.

Ils regroupent les prélèvements sur les recettes de l'État (PSR) ainsi que les crédits budgétaires de l'État relevant de la mission

- « Relations avec les Collectivités Territoriales ». La dotation générale des décentralisations de formation professionnelle (DGDFP) dont bénéficie le conseil régional figure également dans cette catégorie.
- dégrèvements d'impôts locaux, les subventions spécifiques versées par les ministères, les amendes de police de la circulation et des radars et enfin les versements aux régions du compte d'affectation spéciale « Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage ».
- fiscalité transférée en contrepartie de compétences nouvelles transférées.

La progression des dépenses publiques de l'État par rapport à l'année 2012, est limitée, s'établissant à + 0,06 %.

Les dépenses de l'État représentent environ 20 % du Produit Intérieur Brut de la région Bourgogne.

Par l'ampleur de son action, l'État participe de façon conséquente au développement de la région Bourgogne. En effet, l'ensemble de ses interventions régionales, hors dépenses de personnel, représente au total 5,82 milliards d'euros.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ÉTAT EN BOURGOGNE

29,27 %

Effort financier de l'État en faveur des collectivités locales (2,39 Mds d'€)

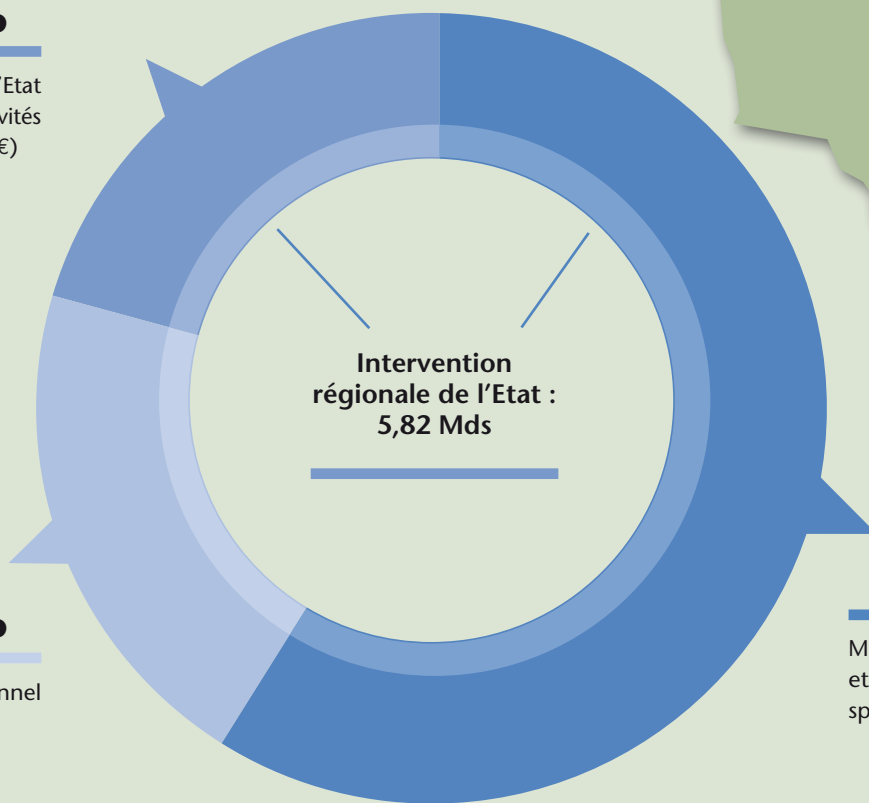
29,27 %

Dépenses de personnel (2,42 Mds d'€)

Intervention régionale de l'État : 5,82 Mds

41,46 %

Mission du budget général et comptes d'affectation spéciales (3,43 Mds d'€)



LANCEMENT OFFICIEL DE LA PROGRAMMATION 2014-2020 DES FONDS EUROPÉENS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT EN BOURGOGNE

SOUTENIR

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Harlem Désir, s'est rendu lundi 1^{er} juin 2015 à Dijon pour le lancement officiel de la programmation 2014-2020 des Fonds européens structurels et d'investissement en Bourgogne.



Ce déplacement a permis de mettre en valeur les réalisations concrètes des fonds européens, tel que le pôle de Novaréa, qui rassemble plusieurs projets soutenus par le Fonds européen pour le développement régional (FEDER), comme la Maison de l'innovation et la pépinière d'entreprises en construction. Harlem Désir a également visité Pharmimage, qui a aussi pu bénéficier d'un accompagnement du FEDER pour développer son projet d'accélérateur de particules pour la production de radioéléments dans le domaine de la santé.



Les fonds européens en Bourgogne
2007-2013 en quelques chiffres

1 880 projets

Montant investi par l'Europe :
81 millions €

Exemple : Impulsion Emploi — cet organisme agit pour la réinsertion des demandeurs d'emploi senior.

Accès
et maintien
dans l'emploi



Energies et
environnement

502 projets

Montant investi par l'Europe :
40 millions €

Exemple : Installation de méthanisation agricole au GAEC des Plots à Devay (58) — cette installation va valoriser les matières organiques en les transformant en biogaz et en engrais (digestat). 9 050 t/an de matières organiques d'origine agricole et de graisses alimentaires usagées traitées par an, soit 1 200 000 m³ de biogaz par an.

448 projets

Montant investi par l'Europe :
61 millions €

Exemple : PLASTO TECHNOLOGIES — développement et mise au point d'une ligne de production d'adhésifs émulsionnés sans solvants pour le compte de grands donneurs d'ordre.

Recherche et
développement
en entreprise



Formation
tout au long
de la vie

156 projets

Montant investi par l'Europe :
13 millions €

Exemple : L'école de la 2^e chance de la Nièvre — établissement qui se concentre sur des jeunes adultes, sortis sans diplômes des systèmes d'enseignement traditionnels et qui font face à des difficultés.

40 projets

Montant investi par l'Europe :
14 millions €

Exemple : "e-bourgogne" — cette plateforme régionale réunit les services d'administration électronique au bénéfice des collectivités, des entreprises, et des citoyens.

Technologie
de l'information
et de la
communication



Aide à
l'installation
des jeunes
agriculteurs

6 127 dossiers traités

Montant investi par l'Europe :
25 millions €

Exemple : Frédéric Fernandes — cet agriculteur a repris une exploitation polyculture d'élevage ovins et un poulailler en intégration, une installation réalisée en hors cadre familial.



Mesures
agroenviron-
nementales



19 340 projets

Montant investi par l'Europe :
162 millions €

Mesures Agro-Environnementales Territorialisées Prairies fleuries du Parc naturel régional du Morvan — ces prairies préservent la biodiversité et le bon état écologique des prairies sèches avec l'implication de ses agriculteurs pour des contrats de 5 ans avec une obligation de résultat.

europe-en-france.fr

f Europe En France

@europe_france

youtube.com/user/EuropenFrance

Sources : Systèmes d'information paysage et Dairis



Ce document est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec les fonds européens.

SÉGOLÈNE ROYAL SIGNE EN BOURGOGNE 14 CONVENTIONS TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

PRÉSERVER ■



Signature des conventions TEPCV en clôture du séminaire « les leviers de la croissance verte »

500 territoires sont engagés en France dans la transition énergétique et pour le climat, dont 14 Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et 3 Contrats locaux de transition énergétique (CLTE) pour la Bourgogne couvrant près de 50 % de la population de la région...

C'est pour saluer ce formidable engagement de notre région que Ségolène ROYAL, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, s'est rendue à Dijon, vendredi 12 juin 2015, pour signer 14 conventions «Territoires à énergie positive pour la croissance verte» (TEPCV).

14 conventions-cadre ont été signées en clôture du séminaire «les leviers de la croissance verte» (co-organisé par la préfecture de Région et le Conseil régional en partenariat avec l'ADEME) et au Grand Dijon en présence de François REBSAMEN, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Les 7 premières conventions financières TEPCV pour la Bourgogne ont également été signées à cette occasion.

La ministre à terminé son déplacement par la visite de la chaufferie biomasse des Péjoces à Dijon.

Pour en savoir plus sur cette chaufferie :

www.grand-dijon.fr/decouvrir/environnement-dechet-eau-energie/energie/chaufferie-des-pejoces-52227.jsp

Une spécificité régionale, la convention-cadre bourguignonne :

En Bourgogne, des démarches territoriales avaient été initiées et mûries depuis plusieurs mois ou années (PCET, expérimentation TEPos, agendas 21, LEADER, etc). Afin d'assurer que l'aide TEPCV s'insère au mieux dans les projets de territoires, la communauté régionale de travail a souhaité que les conventions de subvention soient précédées par des conventions-cadres bourguignonnes, à signer chacune par l'État, l'ADEME, le conseil régional et le lauréat, afin d'acter le projet de territoire entre partenaires concernés et de définir la stratégie correspondante.



Qu'est-ce qu'un territoire à énergie positive pour la croissance verte ?

Est dénommé "territoire à énergie positive" un territoire qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux. Un territoire à énergie positive doit favoriser l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la diminution de la consommation des énergies fossiles et viser le déploiement d'énergies renouvelables dans son approvisionnement. (Texte du projet de loi résultant des délibérations de l'Assemblée nationale - 22 mai 2015). En savoir plus : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Un-territoire-a-energie-positive.html>

LE SITE ADMINISTRATIF « LE VOLTAIRE » BASCULE SUR LE RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN DU GRAND DIJON

ÉCONOMISER ■



réseau de chaleur urbain du Grand Dijon.

Ce système de chauffage est à la fois sûr, écologique et économique. En effet, il garantit une livraison fiable de chaleur toute l'année, diminue les émissions de gaz à effet de serre de 80 % par rapport à l'utilisation

d'un combustible fossile (fioul ou gaz) et utilise le réseau de chaleur dont 80 % de l'énergie est renouvelable.

Après deux mois de travaux nécessaires au raccordement et quelques jours après l'inauguration de la chaufferie biomasse des Péjoces (le 19 décembre dernier), le système de chauffage du site administratif le Voltaire (boulevard Voltaire à Dijon) a été raccordé au

Ce site fait désormais partie des 80 sites dijonnais raccordés à ce réseau de chaleur. Parmi eux, on peut citer le Grand Dijon, Dijon Habitat, l'École des Greffes, le Rectorat, l'Université de Bourgogne, le Centre Hospitalier Universitaire, etc.

Les anciennes chaudières gaz du site ont laissé la place à un tout nouvel échangeur. Avec ce nouveau système, il est désormais possible de détecter à distance les éventuelles anomalies.

Pour plus d'information sur le réseau de chaleur urbain du Grand Dijon : le site de Dijon Energies (www.dijon-energies.fr)



Événement culturel incontournable de la rentrée, les Journées européennes du patrimoine témoignent de l'intérêt des Français pour l'histoire des lieux et de l'art. Associant initiatives publiques et privées, elles offrent l'occasion de faire connaître l'action des pouvoirs publics en collaboration avec les collectivités territoriales et les propriétaires publics et privés, et de présenter le travail de celles et ceux qui agissent quotidiennement au service de la connaissance, de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine.

Cette 32^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine qui se déroulera les 19 et 20 septembre 2015 s'annonce sur le thème du futur et de la pérennité et aura pour thème « le patrimoine du XXI^{ème} siècle, une histoire d'avenir ». Ce thème original permet d'expliquer la « patrimonialisation », considérée comme un continuum historique dans lequel les créations les plus récentes constitueront le patrimoine des générations à venir. La restauration et la conservation du patrimoine sont également un angle à étudier et décliner. Pour plus d'idées d'animation et de valorisation : [cliquez ici](#).

Le programme sera en ligne sur le site national www.journeespatrimoine.culture.fr et publié dans la presse quotidienne régionale.

La DRAC compile toutes les inscriptions et informations, qui apparaîtront également sur le site national et un programme imprimable sera mis à disposition [sur le site de la DRAC](#).

Vous trouverez [dans cet article](#) des conseils et les étapes importantes jusqu'au jour J.

Certaines directions régionales, les collectivités territoriales et les préfectures, compte tenu de leur intérêt patrimonial, sont des lieux tout indiqués à visiter lors de ces journées. La DRAC ouvrira pour la première fois depuis 3 ans, et proposera de nombreuses visites guidées et animations dans ses locaux rénovés.

À NE PAS MANQUER !

Dans le cadre de la 32^{ème} édition des Journées du Patrimoine qui aura lieu les 19 et 20 septembre 2015, l'Hôtel Bouhier de Lantenay (abritant la préfecture) ouvrira ses portes au public de 14H à 18H, samedi et dimanche.

Chaque jour, une visite guidée sera proposée à 14H30.

Les visiteurs pourront ensuite découvrir librement les jardins, le potager, le salon et la chambre présidentiels et le bureau de Monsieur le Préfet (en présence d'un membre du corps préfectoral).

De façon exceptionnelle, les visiteurs pourront aussi découvrir les salons du premier étage (salon et salle à manger) et, à 15H30, 16H15 et 17H le Centre Opérationnel départemental (salle de gestion de crise) situé dans les sous-sols de la préfecture.



La période estivale est un temps fort de la consommation. Les vacances représentent un double enjeu : individuel pour le consommateur et collectif pour l'économie et l'emploi du tourisme en France et notamment en Bourgogne.

Les consommateurs-vacanciers, bien qu'éloignés de leurs repères habituels, doivent pouvoir faire jouer pleinement la concurrence reposant sur une information transparente et loyale, bénéficier d'une offre présentant toutes les garanties de qualité et de conformité.

L'opération interministérielle vacances qui se déroule cette année du 15 juin au 15 septembre a pour objectif de répondre à ces enjeux par le renforcement de la confiance dans l'acte de consommation touristique et la valorisation de la ressource économique que constitue le tourisme en France et dans notre région.

En Bourgogne, le tourisme est un enjeu particulièrement fort, puisque la Bourgogne est la 8^{ème} région de destination des touristes étrangers avec 3,2 % des nuitées étrangères. La Bourgogne est aussi la 14^{ème} région de destination des touristes français avec 2,2 % des nuitées françaises. Par ailleurs, le tourisme en Bourgogne génère 2,6 milliards d'euros de revenus et représente 6 % du PIB de la région. Il génère 19 764 emplois spécifiquement liés aux séjours des touristes, soit 3,3 % de l'emploi salarié régional.

C'est pourquoi le dispositif « opération interministérielle vacances » mobilisant les compétences de chaque administration (directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations, direction régionale des douanes et droits indirects, agence régionale de santé, police, gendarmerie...) dans chaque département, agissant de façon coordonnée, est déployé une nouvelle fois cette année pour veiller au bon respect par les professionnels des réglementations protectrices du consommateur.

Quelles sont les priorités nationales de l'OIV 2015 déclinées en Bourgogne ?

1 – Les nouvelles formes de consommation touristique que représentent notamment les nouvelles formes d'hébergement. Priorité sera donnée en Bourgogne à l'hébergement de vacances avec un focus particulier sur les chambres d'hôtes qui connaissent un fort développement depuis quelques années dans notre région.



Un centre d'appel général « Allo Service Public »,
avec un numéro d'appel unique

3939

(coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe)

permet aux consommateurs comme aux professionnels
d'obtenir, tout au long de l'année, des informations
ou des conseils généraux.

2 – La protection des jeunes en vacances : les priorités porteront sur les activités sportives dont celles à risque et sur la conformité des équipements de protection individuelle mais aussi sur la sécurité des plus jeunes tant dans l'utilisation de produits non alimentaires (crèmes solaires, lunettes, ...) qu'alimentaires et de services (piscines municipales et privatives, ...). En région Bourgogne, les centres équestres feront l'objet de contrôles renforcés et coordonnés entre les différents services de l'Etat. De même, les hébergements collectifs de mineurs (colonies de vacances, camps sous toile...) feront également l'objet d'une surveillance accrue et d'interventions coordonnées pour s'assurer à la fois de la sécurité élémentaire, des prestations et de la loyauté de l'information donnée aux utilisateurs de ces services.

3 – Les commerces soumis à un pic saisonnier : des contrôles renforcés et coordonnés entre les différentes administrations sont prévus en région Bourgogne sur les marchés forains, auprès des vendeurs itinérants (ex. camions restaurants, ...) ou lors de festivals et concerneront tant le secteur alimentaire que non alimentaire. En alimentaire, outre les vérifications habituelles sur la sécurité sanitaire des produits proposés à la vente, l'accent sera mis sur les allégations trompeuses. Une vigilance particulière sera exercée sur les produits faisant référence à l'origine et aux signes officiels de qualité particulièrement nombreux en Bourgogne.



Un dossier « Vacances 2015 » qui délivre des conseils pratiques et utiles aux consommateurs en vacances est consultable sur le site : www.economie.gouv.fr/dgccrf

**Contexte régional :**

La région Bourgogne se situe en 2013 au 16^{ème} rang français en terme de pourcentage de SAU (Surface Agricole Utile) certifiée ou en conversion avec 2,7 % des surfaces engagées. Le nombre d'hectares en valeur absolue (47 579 ha) place la Bourgogne au 9^{ème} rang français avec également 891 producteurs bio en 2013, (données Agence bio). Ce différentiel entre les surfaces et le nombre d'exploitations engagées s'explique par la faible place de la viticulture dans la surface agricole régionale et sa forte orientation vers l'agriculture biologique (8 % des surfaces viticoles). Après une stagnation ces dernières années, les chiffres prévisionnels pour 2015 annoncent une reprise importante des conversions. L'accompagnement du FEADER (2014-2020) devrait permettre d'accompagner ces nouvelles conversions mais aussi de poursuivre la structuration des filières. Le premier comité régional Ambition bio copiloté entre l'État et le conseil régional s'est tenu le 22 janvier 2015 pour présenter un premier schéma de la déclinaison régionale du programme Ambition bio.

Contexte national :

Lancé en mai 2013, le programme Ambition bio 2017 est l'un des 7 plans du projet agro-écologique « Produisons autrement ». Il fixe un objectif de doublement des surfaces aidées au plan national en 2017 par rapport à 2012. Le programme doit permettre de mobiliser tous les acteurs et toutes les filières du producteur au consommateur. Ce mode de production contribue à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols, à la préservation, la restauration, le renforcement et la valorisation de la biodiversité, autant d'enjeux majeurs pour l'agriculture d'aujourd'hui et de demain. Etabli en 6 axes et 116 actions, ce programme devra être mené par les différents échelons (européen, national, régional, inter et infra régional) et en multi-partenariat avec une place confortée de l'Agence bio.

AXE 1 : DÉVELOPPER LA PRODUCTION : Inciter, accompagner, aider, maintenir

> Intégration du dispositif d'aide dans le cadre de la Pac 2014-2020 (aides surfaces, installation, foncier...)

AXE 1.5 et 2 : CONSEIL DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DES FILIÈRES

> cartographier et améliorer la gouvernance des structures d'accompagnement, outils filières, connaissance des marchés

AXE 3 : DÉVELOPPER LA CONSOMMATION ET CONQUÉRIR DES MARCHÉS

> communication, information jeune public, développement du bio en restauration hors domicile (en lien avec le Programme national pour l'alimentation)

AXE 4 : RENFORCER LA RECHERCHE ET LA DIFFUSION DES RÉSULTATS

> Améliorer la diffusion et le partage des résultats de recherche (en lien avec le projet Agroécologie)

AXE 5 : FORMER LES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

> Améliorer l'intégration de l'agriculture biologique dans l'enseignement technique et les offres de formation continue à destination des opérateurs (en lien avec le programme « Apprendre à produire autrement »)

AXE 6 : ADAPTER LA RÉGLEMENTATION

> prendre en compte les productions biologiques dans les barèmes calamités agricoles

Coordination générale du programme : DRAAF et Conseil régional

> L'objectif est de finaliser en 2015 la déclinaison régionale du programme ambition bio 2017.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

marie-luce.ghib@agriculture.gouv.fr

L'Etat en Bourgogne - N°36 - Juillet 2015

Numéro ISSN : 1772-7626

Consultable sur www.bourgogne.gouv.fr
et www.cote-dor.gouv.fr

Directeur de la publication : Eric Delzant

Directeur de la rédaction : Tiphaine Pinault

Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Blandine Bonnet (DRAAF), Isabelle Boucher-Doigneau (DRAC), Jean-François Cortot (Région de gendarmerie), Lauranne Cournault (ARS), Philippe Goutorbe (SGAR), Fabien Grange (DREAL), Ariane Lhuissier (DRJSCS), Sita Montagut (Rectorat), Sophie Pujole et Isabelle Grangeret (DIRECCTE), Bernadette Rabiau et Chantal Thomas (DRFIP), Brigitte Vernier (INSEE).

Contribution à la rédaction des articles :

Rubrique « Arrivées, départs » : Céline Benoist (Préfecture de l'Yonne), Sophie Elouifaqi (Préfecture de Saône-et-Loire), Anne Morel (Préfecture de la Nièvre).

Rubrique « Connaître » : Isabelle Guérin, SGAR

Rubrique « Programmer » : Fabienne Mergé, SGAR

Composition : Digital Concept

ARRIVÉES, DÉPARTS...**EN BOURGOGNE**

> Le 16 mars 2015, Dominique Fortéa-Sanz a succédé à Isabelle Notter en tant que directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne.

> François Roche-Bruyn, Secrétaire général aux affaires régionales, quitte ses fonctions le 10 juillet 2015.

> Le Général Jean-Luc Favier, Commandant la Région de gendarmerie et le groupement de la Côte-d'Or, quitte ses fonctions en juillet 2015.

> Corinne Etaix, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) quitte ses fonctions le 31 août 2015.

EN CÔTE-D'OR

> Olivier Huisman, sous-préfet de l'arrondissement de Montbard, quitte ses fonctions en juillet 2015.

> Le chef d'escadron Michel Westrelin, commandant l'escadron départemental de sécurité routière, quitte ses fonctions en juillet 2015.

EN SAÔNE ET LOIRE

> Gilbert Payet, Préfet de Saône-et-Loire, a succédé le 9 mars 2015 à Fabien Sudry.

> Jehan-Eric Winckler, Sous-préfet de Chalon-sur-Saône, a succédé le 9 mars 2015 à Francis Cloris.